

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 27 mai 2024 à 21 h 20, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Daniel Camden,	district N° 1	– Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Guillaume Beaulieu,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Monsieur Louis Dallaire,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Yves Drolet,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur Sébastien Côté,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9	– Évain
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle

Sont absents :

Monsieur Réal Beauchamp,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11	– McWatters/Cadillac

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Sont également présents : M. François Chevalier, directeur général et M^e Angèle Tousignant, greffière.

RÈGLEMENT N° 2024-1308

Rés. N° 2024-527 : Il est proposé par le conseiller Yves Drolet appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que le **règlement d'emprunt N° 2024-1308** décrétant des travaux concernant l'aménagement d'une prise d'eau brute d'urgence pour la réserve d'eau potable de l'usine de filtration centre pour un montant de 1 113 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 1 113 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis en eau potable provenant de l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain), soit adopté et signé tel que ci-après reproduit.

RÈGLEMENT N° 2024-1308

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1** Le conseil décrète des travaux concernant l'aménagement d'une prise d'eau brute d'urgence pour la réserve d'eau potable de l'usine de filtration centre ainsi que le paiement de frais d'imprévus et divers, d'honoraires professionnels, de financement et autres; le tout tel que décrit à l'annexe « 1 » approuvée en date du 29 avril 2024 par Mme Hélène Piuze, directrice des travaux publics et services techniques, et dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, le tout pour un montant total de 1 113 000 \$
- ARTICLE 2** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 113 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 113 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.
- ARTICLE 4** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de

l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur la portion du territoire de la Ville desservie par l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain), une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

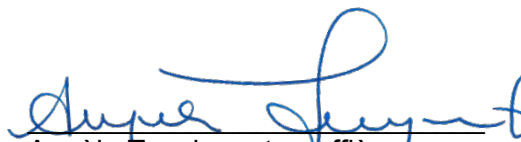
ARTICLE 7 Suite à l'approbation du présent règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le conseil municipal est autorisé à effectuer un emprunt temporaire auprès de l'institution financière Caisse Desjardins de Rouyn-Noranda pour le paiement partiel ou total des dépenses effectuées en vertu du présent règlement.

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE



Diane Dallaire, mairesse



Angèle Tousignant, greffière

RÈGLEMENT N° 2024-1308

Annexe «1»

EAU POTABLE 2024

Usine de filtration centre - Prise d'eau brute d'urgence

Numéro de projet : EN16-227

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
	Usine de filtration centre				
	Prise d'eau brute d'urgence dans le lac Osisko				
1,0	Conception - Ingénierie - Autorisation				
	Compléter P&D	forfait	1	10 000	10 000 \$
	Préparation AO pour travaux	forfait	1	10 000	10 000 \$
	Demande d'autorisation	forfait	1	10 000	10 000 \$
	Surveillance des travaux	forfait	1	20 000	20 000 \$
	Analyses d'eau brute	forfait	1	5 000	5 000 \$
2,0	Aménagement des conduites				
	Installation des conduites sèches 300mm	forfait	1	300 000	300 000 \$
	Installation de la conduite aspiration 350mm + crépine	forfait	1	350 000	350 000 \$
3,0	Achat des pompes				
	2 pompes	forfait	2	75 000	150 000 \$
	1 conteneur + aménagement	forfait	1	20 000	20 000 \$
	Quincaillerie, électrique, génératrice	forfait	1	100 000	100 000 \$
	Quincaillerie, mécanique et automation	forfait	1	25 000	25 000 \$
	Sous-total				1 000 000 \$
	COÛTS DIRECTS				1 000 000 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				49 875 \$
	Frais de financement (+/-6 %)				63 125 \$
	TOTAL				1 113 000 \$

Préparé par Stéphane Lacombe



Approuvé par Hélène Piuze, CPA, CMA, OPA
 Directrice des travaux publics et services techniques
 Le 29 avril 2024